

CONVENTION D'UTILISATION DE PISTES DE PADEL TOUCH - Bassin d'Arcachon
par les adhérents du CODERS 33

Entre les soussignés :

La Société d'accueil PADEL TOUCH - BASSIN D'ARCACHON

Adresse : 247 rue Abbé Edmé Mariotte, 33260 La Teste de Buch

Tél: 06 01 28 76 61

Représentée par : M. Pierre LOUBIC, Gérant

Et

Le Comité Directeur de la Retraite Sportive de Gironde (CODERS 33)

Adresse : Maison des Associations, 1 route des Bénévoles - 33470 - Gujan Mestras

Représenté par : M. Fernandez René, Président

Préambule

Dans le cadre du développement des activités sportives des retraités affiliés à la Fédération Française de Retraite Sportive (FFRS), la société PADEL TOUCH - Bassin d'Arcachon met à disposition ses pistes de padel aux membres des 3 associations du Sud Bassin d'Arcachon (A.R.S.A., C.A.R.S. et R.S.S.B.) affiliées au Comité Directeur de la Retraite Sportive de Gironde (CODERS 33).

- Association des Retraités Sportifs d'Arcachon (ARSA)
- Club Arcachonnais Retraite Sportive (CARS)
- Retraités Sportifs du Sud Bassin (RSSB)

Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'utilisation des pistes de padel de PADEL TOUCH - Bassin d'Arcachon à La Teste de Buch par les retraités desdites associations affiliées à la FFRS représentées par le CODERS 33.

Article 2 : Durée

La convention est conclue pour une durée de un an, à compter du 01/09/2026 jusqu'au 31/08/2027.

Elle est renouvelable par tacite reconduction pour des périodes identiques, sauf demande de résiliation par l'une des parties.

Article 3 : Modalités d'utilisation

- 3.1. Bénéficiaires

Les bénéficiaires sont les adhérents des associations A.R.S.A., C.A.R.S. et R.S.S.B. affiliées à la FFRS et membres du CODERS 33.

- 3.2. Horaires d'application du tarif préférentiel

L'utilisation des pistes est possible toute l'année, du lundi au vendredi durant les heures creuses, c'est-à-dire :

- le matin de 8h30 à 12h00
- l'après-midi de 13h30 à 17h00.

Ces horaires sont exclusifs au tarif préférentiel. Toute utilisation en dehors de ces plages horaires sera soumise à une tarification différente selon les dispositions tarifaires du centre d'accueil.

- 3.3. Modalités de réservation
Les réservations, à l'initiative des joueurs/joueuses, se font, par téléphone, auprès de l'accueil de PADEL TOUCH - BASSIN D'ARCACHON au :

06 01 28 76 61

Les utilisateurs s'engagent à respecter le règlement intérieur du centre PADEL TOUCH - Bassin d'Arcachon dont le CODERS 33 reconnaît avoir reçu copie et s'engage à en assurer la diffusion auprès de ses membres.

Les utilisateurs s'engagent notamment à :

- Utiliser une tenue et des chaussures appropriées
- Respecter les horaires de jeu
- Ne pas déranger les autres utilisateurs
- Signaler tout incident ou dommage causé aux installations

Article 4 - Conditions financières

- 4.1. Tarif préférentiel Padel

L'utilisation des pistes est facturée au tarif préférentiel « retraités CODERS 33 » suivant de :

9 € par personne pour une session de 1h30.

Ce tarif peut comprendre la mise à disposition des balles et des raquettes si nécessaire

- 4.2. Justificatif d'adhésion « CODERS »

Pour bénéficier du tarif préférentiel, les joueurs/joueuses devront justifier de leur appartenance à l'une des associations susnommées par la **présentation de leur licence FFRS/Carte de membre à jour.**

Une liste* actualisée des joueurs/joueuses sera déposée à l'accueil par le CODERS 33.

Les Mises À JOUR (MàJ), si modifications, seront transmises par mail en début de mois.

- 4.3. Modalités de paiement

Le paiement s'effectue par espèces ou carte bancaire directement à l'accueil (avant ou après la partie) ou en débitant leur compte (si créé par les utilisateurs).

Toute personne ne pouvant justifier de son appartenance à la FFRS se verra appliquer le tarif public en vigueur.

- 4.4. Avantages commerciaux annexes / ProShop

Padel Touch accorde 15% aux membres du CODERS sur les articles à la vente dans le proShop (raquettes, vêtement, balles, accessoires...) en dehors des offres promotionnelles

Le bar: les consommations sont proposées au tarif «public»

Article 5 - Responsabilités

- PADEL TOUCH - Bassin d'Arcachon s'engage à fournir des pistes en bon état d'usage.
- PADEL TOUCH - Bassin d'Arcachon décline toute responsabilité en cas d'accident survenu en dehors des cas relevant de sa faute.
- Les utilisateurs sont responsables des éventuels dommages causés par leur négligence. Le CODERS 33 s'engage à ce que ses membres soient couverts par une assurance responsabilité civile lors de l'utilisation des pistes.
- Le CODERS fournira à PADEL TOUCH - Bassin d'Arcachon une attestation d'assurance en cours de validité à la signature de la présente convention et à chaque renouvellement.

* la liste pour l'année en cours 2025/26 est jointe en annexe à la présente convention

Article 6 - Résiliation

La présente convention peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties avec un préavis écrit de 30 jours adressé par lettre recommandée avec accusé de réception.

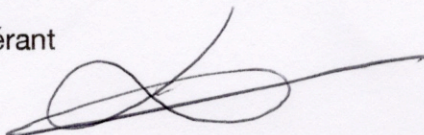
Fait à La Teste de Buch, le [date du jour] en deux exemplaires originaux

Signatures :

Pour PADEL TOUCH - Bassin d'Arcachon

M. Pierre LOUBIC, Gérant

Signature :



Pour le CODERS 33

M. Fernandez René, Président du CODERS 33

Signature :

